



Alpes de Haute Provence
CHAMPIONNAT DE FRANCE
FSGT
 www.decllic04.fr

21 2024
 Et 22
 SEPT

COURSE OPEN OUVERT A TOUS !

TOUR DU LAC DES 3 COMMUNES

provence alpes
 TERRITOIRES PURS

27^e Edition
 Souvenir Thierry Carmona

LA GAMBADE ESCALAISE

Samedi 21 septembre
 Des animations sportives pour les plus jeunes et entièrement gratuites !

irresistible
 courrenfrance.com
 INSCRIPTION EN LIGNE

20KM COURSE NATURE
 10KM COURSE NATURE
 5KM COURSE NATURE



REGLEMENT 2024

Art.1 Organisation :

Organisateur = Association Déclic04 : Téléphone : 06 80 02 26 23

Quand = **Dimanche 29 septembre 2024**

Où = l'Escale – 04160. coordonnées GPS Décimal : 44,084903 / 6,023425 - Sexagésimal : N 44°5'5 6'5 " / E 6°1'24 33". Epreuve individuelle ouverte à toutes et à tous (licenciés et non licenciés). 3 circuits courses chronométrées :

10km départ 09h50 - 20km départ 10h00 - 5km: 10h30

Les épreuves du 10km et 20km font parties du Championnat de France FSGT et du **Super Challenge F.S.G.T. Courses enfants auront lieu le samedi 21 septembre à partir de 16h15 : distances : 1,5km et 300m.** Inscriptions gratuite et sur place. Autorisation parentale obligatoire !

Art.2 Inscriptions & Dossards : Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Pour l'envoi par courrier le dossier doit être complet (Bulletin d'engagement daté et signé + Certif ou copie de la licence + règlement) à envoyer à l'adresse suivante : **COURIR EN FRANCE.COM** (Alain Minassian) – 10 rue les Roselières – 13220 Châteauneuf les Martigues. Chèque à l'ordre de Déclic 04 (**avant le 16 septembre**). Attention ! pour les engagements après le cette date et sur place le jour de la course les tarifs seront majorées de **5€** pour le 20km et 10km et de 3€ pour le 5km et ne donnera pas droit au repas, ni à la dotation (*Se munir d'épingles). La remise des dossards s'effectuera sur place le jour de la course à partir de 8h00. **Nous recommandons de privilégier les inscriptions en ligne.** Les résultats: www.courirfrance.com Pour le programme et les infos : www.declic04.fr

Art.3 Sécurité - assistance - assurance : Une liaison téléphonique sera mise en place avec poste de secours au départ, sur certains endroits stratégiques du parcours et arrivée. Présence d'une équipe de secouriste et d'un médecin. Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile, pénale et recours à l'exception de tout autre risque. Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, au regard de l'article 1.231-3 du code du Sport, chaque participant à l'épreuve devra obligatoirement présenter ; soit une licence FFA (Athlé en compétition Athlé santé ou pass' (running) soit une licence FFTRI, FSGT, UFOLEP, FSCF et RAO sur laquelle est mentionnée : « apte à la course à pied en compétition ou apte à l'athlétisme en compétition » soit un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied et datant de moins d'un an (ou sa photocopie certifiée conforme). Les organisateurs conserveront ce certificat de plus, les concurrents mineurs devront fournir une autorisation parentale. Le coureur déclare avoir pris connaissance du présent règlement. Sur le site en téléchargement, la liste des fédérations affiliées.

Art.4 Matériel et conseil équipement : Recommandation de l'organisateur. Deux postes de ravitaillements seront prévus sur le parcours et un poste à l'arrivée. L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours et éventuellement avancer ou retarder l'horaires des départs en fonction des conditions météo et maintient la manifestation. *Ne prenez pas de risque avec votre santé et votre sécurité.

Art.5 Couverture photographique et audiovisuelle : Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image vidéo ainsi que la publication des résultats concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci. Tout point non prévu par le présent règlement est du ressort du comité d'organisation dont les décisions sont souveraines.

Art.6 Parcours : Renseignements techniques auprès de Marc Bévillacqua. Tél: 06 80 02 26 23 ou par E-mail: tcdeclic04@gmail.com - Plans et profils sont visibles sur le site: <http://www.declic04.fr>

Art.7 Engagement moral des coureurs : Chaque coureur s'engage à respecter l'environnement, la nature et les propriétés privées, les règles du code la route, les coureurs, les organisateurs ainsi que les bénévoles. Chaque coureur aura obligation de porter assistance à tout coureur en danger, le temps que les secours prennent le relais. Tout manquement au respect des règles ci-dessus pourra entraîner la mise hors course décidée de plein droit par l'organisateur.

Art.8 Classements et récompenses : Dotation de la course à tous les inscrits. Seront récompensés les 3 premiers et les 3 premières au scratch de chaque épreuve et le premier de chaque catégorie (H et F). Challenge du nombre sur les trois distances. La remise des récompenses se déroulera à partir de 12h00. Dotations diverses fournies par nos partenaires.

A retourner avant le 16 septembre 2024

BULLETIN D'INSCRIPTION

Dimanche 22 Septembre ---- 27ème Gambade Escalaise
À retourner accompagné du **règlement à l'ordre de DECLIC 04** à l'adresse suivante:
Courir en France.com – 10 rue les Roselières – 13220 Châteauneuf les Martigues
Téléphone : 06 80 02 26 23
Inscription en ligne: www.courirfrance.com

Cocher votre distance: 20km 10km 5km

NOM : Prénom :

CLUB.....

Licencié (e) : oui Fédérations : FSGT FFTRI FSCF FFA UFOLEP RAO

Sexe : H ou F Année de naissance : N°de licence.....

Cochez votre choix:

tarif (20km): 22€ tarif (10km) : 15€ tarif (5km) : 8€

Soirée Pasta Party samedi 21 septembre: 5€ (coureur)

Repas après course: 5€ (coureur) Repas accompagnateur: 7€

Adresse :

Code postal.....Ville.....

Tél :E.mail :

L'inscription **avant le 16 septembre** comprend : Une dotation de la course et ravitaillements.
Attention: L'inscription après le 16 septembre seront majorées de 5€ pour le 20km et 10km et 3€ pour le 5km

*En application de la réglementation en vigueur, ne seront acceptés que les participants capables de justifier de la non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition. La police d'assurance souscrite par l'organisateur couvre la responsabilité des organisateurs. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence FFA ou une licence valide sportive agréée par la FFA. En tant que non licencié (e), je joins le certificat médical ou sa photocopie certifiée conforme de non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

Date et signature du concurrent:

*** Pour mineurs: Autorisation Parentale OBLIGATOIRE :**

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et j'autorise mon enfant mineur à participer à la course de l'Escale du **21 et 22/09/2024**. Catégories d'âges à partir de **2011 à 2008 (inclus)**.

à l'Escale : Date : **Signature des parents**